

<http://stsaens.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article249>



6/ Valorisation de l'expérience de mobilité

- ERASMUS + - MOBILITÉ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR -



Date de mise en ligne : vendredi 21 juin 2019

Copyright © Cité scolaire Camille Saint-Saëns - Tous droits réservés

Les participants au programme peuvent valoriser l'expérience acquise au retour.

- **L'Europass Mobilité** décrit la période de formation effectuée à l'étranger : il met en évidence les compétences acquises lors d'une expérience de stage (activités réalisées, résultats obtenus).
- **Le CV Europass** : c'est un modèle de CV européen reconnu dans tous les pays de l'Union Européenne. Des tutoriels aident à la rédaction et la mise en ligne ; un éditeur en ligne de lettre de motivation est également à disposition.
- **Le supplément au diplôme** : il s'agit d'un document qui décrit les savoirs et les compétences acquis par les titulaires de diplôme de l'enseignement supérieur.
- **Le passeport européen de compétences** : ce passeport aide à démontrer vos compétences et qualifications pour trouver un emploi ou une formation ou pour valider vos compétences.